RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01421
Numéro SIREN : 519 147 805
Nom ou dénomination : ABC DIAGNOSTICS IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2015 sous le numéro de dépôt A2015/005764

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

ANNECY

609818

Dénomination : ABC DIAGNOSTICS IMMOBILIER
Adresse : 143 rue Des Ecoles Le Fayet 74190 Saint-gervais-les-bains -FRANCE-

n° de gestion : 2009B01421
n° d'identification : 519 147 805

n° de dépôt : A2015/005764
Date du dépôt : 04/09/2015

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 31/08/2015

609818

SARL ABC DIGNOSTICS IMMOBILIER
143 rue des écoles
Le FAYET
74170 SAINT GERVAIS
-*-

RAPPORT UNIQUE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SOCIETE SAS

-*-

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique le 24 août 2015, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle de la compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels clos le 31 décembre 2014 et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers.

De plus, en application de l'article L 223-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport sur le bilan clos de votre société au 31 décembre 2014 et des informations collectées sur l'activité de janvier à juin 2015, notamment le grand livre général et les extraits bancaires.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle de la compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Mes contrôles ont porté sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2014 et sur les informations fournies par la société et le cabinet comptable pour la période de janvier 2015 à la date d'émission de ce rapport.

La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

Depuis de nombreuses années, votre société exerce une activité d'analyses, essais et inspections techniques dans le domaine immobilier.

Votre développement, vous a amené à recruter.

L'activité de votre société est en progression (pratiquement + 9% entre le chiffre d'affaires 2013 par rapport à celui de 2014) et le résultat d'exploitation est largement positif sur les deux derniers exercices

La situation financière est saine et équilibrée. La trésorerie était très largement excédentaire au 31 décembre 2014 (de l'ordre de 50 K€) et les relevés bancaires de la Société Générale du 30 juin 2015 montre une trésorerie supérieure à celle de décembre 2014.

L'année 2015 devrait être au moins équivalente à l'année précédente.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

A Archamps,
Le 31 août 2015

Jean-Paul GRENIER
Commissaire aux Comptes

